



**Accès interdit au public**

1. Le port du masque est obligatoire dans tout le bâtiment.
2. Pour l'entrée et le checking, seuls les candidats accompagnés d'un parent pourront pénétrer dans le conservatoire jusqu'à ce point de rencontre.
3. L'encaissement par le caissier du CO se fera avec désinfection des mains entre chaque paiement.
4. Après le contrôle, le parent ressort de l'enceinte et le candidat est pris en charge individuellement par un membre du comité d'organisation (CO) afin d'être guidé vers les salles de chauffe et salles de concours.
5. Si des élèves HEM ou HEG ou professeurs CMNE-HEM-HEG se présentent, ils peuvent rentrer dans le bâtiment sur présentation de leurs cartes d'étudiants ou de professeur. Pour les professeurs des sociétés de musique de l'ACMN, la présentation d'une carte d'identité est obligatoire
6. Du désinfectant pour les mains seront disponible à l'entrée du bâtiment, dans les salles de chauffe, les salles de concours et le checking.
7. Pour les instruments cuivre, un bol de récupération de salive sera distribué au checking. Le candidat utilisera ce bol lors de l'échauffement et lors du concours. La responsabilité et l'élimination du bol appartient au candidat.
8. Pour les auditions, le (s) candidat (s) souffleur enlèvera son masque une fois en place et le remettra immédiatement après sa prestation. Pour les tambours et les percussions le masque reste obligatoire durant la prestation.
9. Pour les ensembles, le point 8 est applicable dans son entier. Une distance de \*1,5 mètres entre participant sera scrupuleusement respectée.  
(\*dispositions actuelles dans l'enceinte du conservatoire).
10. Après le concours, le candidat doit impérativement sortir du bâtiment
11. Sur les scènes de concours, le lutrin sera désinfecté entre chaque candidat et les touches du piano seront également désinfectées par un produit spécial au changement de pianiste.
12. Pour toutes les personnes de l'ACMN, CO et les jurys, le port du masque est obligatoire durant toute la journée. Exception pour les jurys en place qui auront une distance de 1,5 mètres ainsi que pour les speakers (uniquement lors de la présentation des candidats).
13. Pour le repas de midi des membres de l'ACMN et des jurys, la distanciation selon les normes en vigueur devra être scrupuleusement respectée.

***Merci à tous de respecter scrupuleusement ces directives pour le bien de chacun***

***Le président central de l'ACMN***

***Sébastien Chételat***